

SUJET : CHOIX DES FEMMES DE LA VILLE DE KISANGANI FACE A LA CANDIDATURE FEMININE AUX PROBLES ELECTIONS PRESIDENTIELLE, LEGISLATION NATIONALE ET PROVINCIALE DU DECEMBRE 2023 EN RDC.

Par l'Assistant

MASUDI ATOLOMBAMONANI Bernard*

De l'Institut Supérieur Pédagogique d'Ubundu (ISP-UBUNDU)

**Corresponding Author : -
christianituangani@gmail.com*

RESUME

Les femmes de la ville de Kisangani, vis-à-vis de la candidature de leur sexe aux probables élections Présidentielle, législative nationale et Provinciale du décembre 2023, en RDC se regroupent en deux positions, les unes pour la candidature féminine, les autres sont contre. Pour celles qui vont orienter leur choix à la candidature de leur sexe seront poussées pour deux raisons : l'appartenance ethnique de ces candidatures vis-à-vis des électrices, qui représente 12,5% de l'enquête ; la deuxième c'est de chercher comment assurer la promotion de la femme, représente 10% de l'enquête.

Pour les autres qui s'opposent à cette candidature, évoquent trois raisons suivantes :

- ✓ l'orgueil des femmes, 21,2% de l'enquête ;*
- ✓ l'incompétence de celles-ci, représente 15% de l'enquête et*
- ✓ l'indifférence des femmes, qui représente 41,2% de l'enquête.*

Ces résultats prouvent à suffisance que la majorité des femmes de la ville de Kisangani ne vont pas orienter leur choix à la candidature féminine.

INTRODUCTION

L'élection est un mode de désignation par les citoyens, dans un cadre soit professionnel, soit collectif ou de l'Etat, selon les différents champs d'intérêts, de leurs représentants en leurs délégués soit à l'échelon provincial et soit à l'échelon national ⁽¹⁾.

En effet, le vote est d'abord un signe de loyauté envers les autres membres d'un groupe social et témoin de la reconnaissance d'une identité de classe, religieuse, ethnique, etc.

MONTESQUIEU avait vu clairement que si les hommes sont parfaitement inaptes à gérer en corps leurs affaires communes, ils restent tout à fait capables de choisir avec discernement les meilleurs d'entre eux pour gouverner en leur nom.

ROUSSEAU était au fond plus optimiste, qui estimait que les grandes foules sont porteuses des grands espoirs et que le peuple souverain ne doit point être tenu trop éloigné de la gestion directe des affaires de la cité. ⁽²⁾.

Dans leur ouvrage intitulé « 100 fiches pour comprendre la sociologie » MONTOUSSE et RENOARD argumentent que les enjeux politiques de l'élection interviennent également dans la détermination du vote. La focalisation d'une campagne électorale sur un thème au détriment des autres peut modifier le vote de certains électeurs en direction du candidat ou du parti qui, sur ce point, leur paraît crédible. Ces électeurs qui ne se sentent pas proche d'aucun parti et se situent généralement instable et passent fréquemment du vote à l'abstention et parfois de la droite à la gauche ou inversement selon les enjeux de l'élection ⁽³⁾.

M. DUVERGER soutient que pour éviter que le peuple ne soit réduit à une souveraineté nominale, pour assurer aussi plus d'exactitude à l'expression de ses vœux, on peut recourir aux institutions de la démocratie directe ⁽⁴⁾.

MBOSO KAMBU affirme que beaucoup d'électeurs accordent leurs voix aux candidats qui appartiennent à leur tribu ou à leur ethnie dans l'esprit d'être avantagés lorsque leurs frères parviendraient à être investis au pouvoir ⁽⁵⁾.

Quant à MUSEMENA BONGALA, la tribu l'ethnie et la région sont trois facteurs qui ont joué un rôle important pour la détermination du choix des candidats aux élections législatives de 1987 dans la ville de Kisangani ⁽⁶⁾.

ISSA YUMA WA MOTOYO a relevé les critères qui avaient motivé les électeurs pour faire leur choix. A l'issue de son étude, cet auteur est arrivé aux résultats selon lesquels la volonté des élections dans le choix des candidats reste plus déterminé par leurs affinités tribales avec les derniers que par la compétence ou le projet d'avenir de ceux-ci ⁽⁷⁾.

ETAKO MOKANDO voulait dégager les facteurs qui ont milité pour la réussite des compétitions législatives déterminées plus par des motivations régionales car les candidats élus étaient issus des grandes ethnies locales ⁽⁸⁾.

LISENDJA BANGAMA a déterminé les facteurs ayant milité pour la réussite électorale des candidats gagnants. A la fin de son étude, il a été prouvé que la réussite électorale était question de l'ethnicité, du trafic d'influence et de la représentativité qui sont des facteurs indépendants. ⁽⁹⁾

MASUDI ATOLOMBAMONANI a fait des recherches sur le choix des candidats par les femmes mariées aux élections Présidentielle et législative du 30 juillet 2006 en RDC.

A la fin de son étude, l'auteur abouti aux résultats selon lesquels plusieurs facteurs ont influencé les choix des femmes mariées aux élections de juillet 2006. Mais, ce qui ont influencé plus étaient leurs maris, l'appartenance ethnique, les effigies et les moyens matériels et financiers des candidats. ⁽¹⁰⁾

En France, le droit de vote chez les femmes est récent ⁽¹¹⁾. Celui-ci n'était pas jadis reconnu chez les femmes.

La R.D.C compte organiser en 2020 les élections urbaine, municipale et locale libres, démocratique et transparentes, en vue de la légitimation du pouvoir politique. Le caractère libre du scrutin constitue, l'une des conditions de crédibilité

¹ Institut des stratégies pour le développement durable (ISDD), le processus électoral en RDC. Quel comportement citoyen ? Manuel d'éducation civique, Kinshasa, n°4, Juillet 2000, p.11

² Electronic Journal of comparative Law vol 11.3 (December 2007) <http://www.ejcl.org>. consulté le 06/09/2018

³ Marc MONTOUSSE, RENOARD et BREAL, 100 fiches pour comprendre la sociologie, 1^{ère} de ROME – 93561, ROSNY Cedex, p.226

⁴ DIVERGER, M., Le droit constitutionnel, Paris 1962, p.228

⁵ MBOSO KAMBU, Le sentiment tribal et les élections en RDC. Mémoire en sociologie, 2004-2005, FSSAP, UNIKIS, (inédit)

⁶ MUSEMENA BONGALA, Campagne électorale et les élections législatives de 1987 (cas de la ville de Kisangani)

⁷ ISSA YUMA WA MOTOYO, les élections de 1987 dans la zone rurale de Kasongo au Maniema (Zaïre), TFC en SPA, FSSAP, UNIKIS 1989 (inédit)

⁸ ETAKO MUTANGA, Les élections législatives 1987 dans la ville de Kisangani, les forces politiques en présence. Mémoire en SPA, FSSAP, UNIKIS 1988 (Inédit)

⁹ LISENDJA BANGAMA, cité par ATHO TOSAKUNGA, Analyse du processus électoral en milieu rural congolais d'identification et enrôlement des électeurs dans le territoire d'OPALA du 09 Août 30 septembre 2005, Mémoire en SPA, FSSAP, UNIKIS 2006 (inédit)

¹⁰ ESSISO ASIA AMANI, Syllabus des Méthodes de recherche en sciences sociales, G2 SPA, FSSAP, UNIKIS 2005- 2006 (inédit)

¹¹ Institut des stratégies pour le développement durable (ISDD). Le processus électoral en RDC. Quel comportement citoyen ? Manuel d'éducation civique, Kinshasa n°4, juillet, 2000, p.11

accordée aux élections. Cela suppose que chaque électeur ou électrice exerce en toute liberté de décision, son droit de vote.

Cependant, cette liberté de décision dépend totalement de leur choix en tenant compte de multiples facteurs.

C'est ainsi que nous nous posons les questions ci-après :

- Quelle sera la position des femmes de la ville de Kisangani face à la candidature féminine aux élections de 2020 ?
- Quelles sont les différentes raisons qui expliqueraient cette position ?

Partant de ces questions, nous répondons de la manière ci-après : Face à la candidature féminine, les femmes de la ville de Kisangani auraient présenté une position négative.

Des raisons multiples seraient à la base de celle-ci : entre autres, la haine, l'orgueil ou l'arrogance des femmes ou pouvoir...

Tout au long de notre travail, nous avons utilisé la méthode fonctionnelle en suivant le schéma MERTONNIEN⁽¹²⁾.

Cette méthode consiste à analyser une réalité sociale donnée et en dégager l'explication conformément aux objectifs poursuivis de la recherche.

Nous avons recouru à deux techniques pour l'accomplissement de ce travail : la technique documentaire et l'interview (entretien libre).

La première, celle de la documentation a consisté en un parcours de certains documents écrits. Ceux-ci comprenaient des ouvrages, des articles, des rapports, des mémoires et des monographies ayant trait à notre objet de recherche.

L'interview nous a permis de recueillir les opinions sur les questions fondamentales relatives aux choix des femmes face à la candidature féminine de 2020.

Ce travail poursuit un objectif d'ordre développemental qui consiste à susciter chez la femme un esprit de responsabilité dans le choix des candidats aux élections en République démocratique du Congo afin d'affirmer sa place dans la société.

Il revêt un double intérêt à savoir : scientifique et pratique.

- Sur le plan scientifique ou théorique, ce travail complète certaines études antérieures qui ont comme concept clé « élection ».

La RDC qui n'a pas une longue expérience des élections démocratiques, ce travail permet aussi de saisir pour un approfondissement théorique des paradoxes, lié à la culture politique en RDC.

- Sur le plan pratique ou pragmatique, celui-ci aidera les femmes de la RDC en général et celles de la ville de Kisangani en particulier à trouver des solutions favorables en ce qui concerne les choix des candidats pendant les élections.

Dans le temps notre travail couvre la période de 2020 période à laquelle vont se tenir les élections urbaine, municipale et locale en RDC.

Dans l'espace, le présent travail a comme champ d'investigation la ville de Kisangani.

Outre l'introduction et la conclusion, le présent travail s'articule sur trois parties :

- La première partie porte sur les considérations générales, celles-ci couvrent les aspects relatifs à la définition de concept élection ou processus électoral en RDC et à la brève historique des élections en RDC.
- La deuxième traite des raisons justifiant la probabilité des élections prochaines.
- La troisième concerne le choix des femmes de la ville de Kisangani face à la candidature féminine aux élections urbaine, municipale et locale de 2020.

I. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1. ELECTION

Etymologiquement le mot élection vient du verbe latin « éligré » et du substantif « électio » qui signifie choisir.

L'élection est un mécanisme par lequel les gouvernants sont choisis librement par les gouvernés ou un moyen par lequel un peuple désigne ses représentants qui se chargent, en son nom et à sa place, de décider des affaires publiques⁽¹³⁾.

L'élection est le choix, la désignation d'une ou plusieurs personnes par un vote.

Quant à BOLINDA WA BOLINDA, on entend par élection le choix des gouvernants par les gouvernés. Ce choix peut s'opérer au suffrage universel direct, lequel suppose que les gouvernants sont les représentants directs du peuple parce que choisi exclusivement par lui⁽¹⁴⁾.

1.2. LE PROCESSUS ELECTORAL

1.2.1. Cadre théorique du processus

Depuis l'Antiquité gréco-romaine, le mode privilégié de désignation des dirigeants n'était pas l'élection, mais plutôt le tirage au sort. C'est ainsi qu'à Athènes, les grands Magistrats ou les Magistrats suprêmes étaient désignés par élection et tous les autres étaient pratiquement par le tirage au sort.

¹²

¹³ BOLINDA WA BOLINDA, Cours de la sociologie politique L1 SPA, L1 Sociologie FSSAP, inédit, UNIKIS, p.14

¹⁴ ISDD, op.cit

Avec le temps, la pratique de l'élection avait été abandonnée seule les assemblées ecclésiastiques l'ont maintenue. En plus, avec la disparition de petites communautés à partir de 17^e et 18^e siècle au profit de grandes communautés, la pratique de l'élection devait être réhabilitée.

Dans les communautés de dimensions importantes, comme les Etats nations, il était difficile de revenir en un seul lieu tous les habitants pour décider de la manière de conduire la chose publique. D'où la nécessité de désigner ceux qui devaient gérer à la place du plus grand nombre de citoyens.

L'élection faisant alors son retour en force. L'existence des partis politiques dont la pratique s'est accentuée au 20^e siècle allait être un facteur déterminant pour le maintien de l'élection comme mode de désignation des dirigeants ⁽¹⁵⁾.

1.2.2. Brève historique des élections en RDC

D'après l'histoire, c'est en 1952 que fut évoquée officiellement pour la première fois au Congo- belge, la collectivité politique d'organisation des élections pour les congolais par le Gouverneur Général Monsieur Pétillon le postulat Belge avait commencé cet apprentissage de la gestion des responsabilités publiques par le bas, c'est- à- dire par la chefferie, le secteur, le territoire, les centres extra coutumiers, la ville, la cité et voire le quartier. Les congolais avaient être associés à la gestion des affaires du pays.

En 1958, la population congolaise devait pour la première fois se choisir des bourgmestres et des conseillers municipales, principalement dans les centres urbains. Ces élections furent organisées à titre expérimental, dans trois, dans trois villes à savoir : Léopoldville (Kinshasa) ; Elisabethville (Lubumbashi) et Jadotville (Likasi).

En mai et juin 1960 se sont tenues les élections des personnes qui devaient diriger le Congo après l'indépendance les premières élections législatives nationales eurent lieu le 11 au 25 mai 1960 ⁽¹⁶⁾

Du 14 au 17 Novembre 1970, les élections législatives et présidentielle furent organisées pour marquer l'ouverture du parlement fermé depuis 1965 par l'arrivée au pouvoir de MOBUTU. Ces élections législatives étaient organisées sur une liste unique.

Le 02 Novembre 1975, la 2^{ème} République organisa les élections législatives et présidentielles. L'innovation de ces consultations consistait en un vote à mains levées ou par acclamation et souvent sur la place publique.

Du 17 Août au 19 Septembre 1982 et par la suite en 1987, d'autres élections non démocratiques furent organisées. Celles-ci avaient comme soubassement la décentralisation territoriale. Mais cette décentralisation.

Nous faisons observer qu'avant ces élections, le régime de Mobutu a aussi organisé des élections anticipées du 15 au 16 Octobre 1977. C'est une phase de la violation des droits de l'homme et du muselage politique qui commença.

En effet, pendant la 2^{ème} République, les élections non démocratiques ont été organisées avec un candidat unique du parti ⁽¹⁷⁾.

L'année 1997 était dominé par les élections à mains levées qu'a été organisées le régime de AFDL/ C du feu président Désiré KABILA. Ces élections étaient organisées à tous les niveaux des entités territoriales.

L'organisation des élections du 30 juillet 2006 était l'accomplissement de l'un de cinq objectifs de la transition assignés par les congolais en Afrique du Sud. Celui- ci était l'organisation des élections libres et transparentes à tous les niveaux permettant la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique.

En 2011, se sont tenues d'autres élections présidentielle et législative nationale.

Les années 2015 et 2016, beaucoup d'autres élections ont été. Respectivement les élections provinciales, communales, locales, sénatoriales ainsi que les élections présidentielle et législative.

Notons que l'élection présidentielle de 2016 serait sanctionnée par la fin du mandat du premier président de la 3^e République en RDC. A l'occurrence du Président Joseph KABILA KABANGE.

Ces élections ont été boycottées suite aux manœuvres frauduleuses du pouvoir en place qui empêchant l'organisation de celles- ci de peur qu'il ne soit sanctionné par la population pour cause de la mauvaise gestion durant leurs séjours à la tête des institutions étatiques.

Suite à la pression de la CENCO et de la population congolaise ces élections ont été renvoyées le 23 décembre 2018. Mais, celles- ci ont connue un rapport jusqu'au 31 du même mois 2018.

Ces élections ont donné des résultats inattendus des réalités des urnes. D'autres élections Présidentielle, législative nationale et provinciale sont prévues en 2023 sanctionnant la fin du premier mandat du régime de TSHISEKEDI.

La question est de savoir si celles- ci peuvent se tenir à cette période. Si non quelles sont les raisons qui justifieraient le non respect de cette période ?

II. RAISONS JUSTIFIANT LA PROBABILITE DES ELECTIONS DE 2021

Dans ce point, il sera question de dégager les raisons qui seraient à la base de la non tenue de ces élections à la période prévue.

En ce qui concerne la période prévue de la tenue des élections Présidentielle et législatives, nous nous référons aux articles 70, 103 alinéa 1 et 105 alinéa 1 qui parlent respectivement du mandat de Président de la République, des Députés Nationaux ainsi que celui des Sénateurs.

15

¹⁶ LOBWO LWA DJUGUDJUGU, le Congo à l'épreuve de la démocratie, Kinshasa, PUK, 2006, p.159

¹⁷ MEDJE TUMBWABO, Ethnicité et développement des entités administratives, décentralisées. Cas du territoire d'Ubundu, TFC, SPA, FSSAP, UNIKIS, p.20

Conformément aux articles cités ci-haut qui leur octroi un mandat de cinq ans, les élections doivent se tenir en décembre 2023.

Nous remarquons que certains raison seraient à la base de la non tenue de ces élections en décembre 2023 entre autres :

- L'absence de la volonté politique ;
- Les moyens financiers ;
- La guerre à l'Est de la République.

2.1. L'ABSENCE DE LA VOLONTE POLITIQUE

C'est la raison majeure de la non tenue cette absence de la volonté politique se fait remarquée au niveau des institutions telles que l'Assemblée Nationale, le Sénat ainsi que le Gouvernement qui ne font plus allusion à ces élections lors de ces plénières et discours.

La Commission Electorale Indépendante qui est, une institution compétente pour l'organisation des élections RDC n'est pas à mesure de fixer une échéance pour la tenue de celles-ci.

2.2. LES MOYENS FINANCIERS

C'est un prétexte du parti au pouvoir pour que les élections ne soient pas organiser enfin qu'il conserve illégalement leur pouvoir. Celui-ci va brandir l'impossibilité du gouvernement d'organiser ces élections à la période prévue suite à l'absence des moyens financiers.

Les tenants du pouvoir disent qu'il n'y a pas d'argent pour organiser les élections, alors qu'ils prennent des grosses sommes dans le trésor public pour se construire des maisons à l'étranger. Ces sommes pourraient même servir à l'organisation des élections.

La vraie raison de ce prétexte, est qu'il n'y a pas les élections pour que leur pouvoir ne soit pas menace.

Donc, pour nos dirigeants, les élections sont considérées comme un danger pour leur pouvoir. Parce que ceux-ci ne travaillent pas pour gagner la confiance de la base qui est la population. Ils ont la chance de briguer le deuxième mandat parce que les résultats des élections organisées en R.D.C, souvent ne reflètent pas la réalité des urnes. « Ce ne sont que des nominations et non els publications ».

2.3. LA GUERRE A L'EST DE LA REPUBLIQUE

Cette guerre qui ne prend jamais fin du M23 dirigé par els troupes Rwandaises dont les autorités congolaises en sont complices serait aussi à la base de la non tenue de ces élections et surtout que si ces assayants réussissent à occuper la grande partie du territoire national.

La même situation, nous l'avion connue aux élections de 2018 quand le régime KABANGE avait interdit le déroulement de ces élections dans certaines circonscriptions électorales de la province du Nord- kivu, comme celle de la ville de Butembo pour la raison de l'épidémie d' « EBOLA », qui n'était qu'un prétexte.

Ce problème risquerait de se poser aussi aux élections de 2023, mais pour toute l'étendue de la République démocratique du Congo en repoussant la date de la tenue de celles-ci. Ayant comme raison majeure la « guerre à l'Et du pays ».

III.CHOIX DES FEMMES DE LA VILLE DE KISANGANI FACE A LA CANDIDATURE FEMININE AUX ELECTIONS URBAINE, MUNICIPALE ET LOCALE DE 2023

Dans ce chapitre de notre travail, nous allons présenter et analyser les résultats de notre recherche.

3.1. POPULATION D'ETUDE (ECHANTILLON)

Pour JAVEAU, l'échantillon est l'ensemble des personnes à interroger. Cet ensemble est un extrait d'une population plus large appelée population de référence ou encore population ⁽¹⁸⁾.

Nous avons réussi à interroger 80 femmes en tenant compte de leurs âges (les jeunes et les adultes) et de leurs niveaux d'études (lettrées et illetrées).

Nous avons utilisé l'échantillonnage occasionnel pour la récolte des données.

3.2. PRESENTATION ET ANALYSES DES RESULTATS

3.2.1. Présentation des résultats

Tableau I : Choix des électrices face aux candidatures féminines

POSITION DES ELECTRICES	FA	POSITIVE	%	NEGATIVE	%
Lettrées	50	11	22	39	78
Illetrées	30	07	23,3	23	76,6
Total	80	18	22,5	62	77,5

Commentaire :

¹⁸ JAVEAU, cité par AMUNDALA MALEKANI, structures romanesques de les Bals des caïmans ISP/ Kisangani, TFC, FLA, p.14 (inédit)

Il ressort de ce tableau, sur 80 femmes interrogées, 50 sont celles qui ont étudié (lettrées) et 30 celles qui n'ont pas étudié (non lettrées). Parmi ces 50 femmes lettrées 11 (soit 22%) leurs choix vont s'orienter vers les personnes de leur sexe, 39 (soit 78%) sont contre ; sur 30 femmes, mais 7 seulement (soit 23,3%) vont voter les femmes et 23 (soit 76,6%) sont contre les candidatures de leur sexe.

Parmi ces 80 femmes interrogées au total, 18 (soit 22,5%) vont orienter leur choix aux personnes de leur sexe, mais 62 (soit 77,5%) des femmes vont faire le contraire.

Tableau II : Raisons qui expliquent ces positions

RAISONS	FA	FO	%
Pour			
Appartenance ethnique	80	10	12,5
Assurer la promotion de la femme	80	8	10
Contre			
Orgueil des femmes	80	17	21,2
Incompétence des femmes	80	12	15
Indifférence des femmes	80	33	41,2
Total	80	80	100

Commentaire :

Il ressort de ce tableau, parmi 80 femmes interrogées 18 (soit 22,5%) seront pour les candidatures féminines. 10 femmes voteront les personnes de leur sexe en fonction de leur appartenance ethnique et 8 autres (soit 10%) vont voter pour celles-ci afin d'assurer la promotion de la femme. Les 62 autres femmes (soit 77,5%) ne voteront pas les personnes de leur sexe pour des raisons multiples : 17 ont poussé leur argument que les femmes sont trop orgueilleuses, 12 autres femmes (soit 15%) ont donné leur raison que les femmes sont incompétentes, 33 femmes prétendent évoquer leur raison qu'une fois si la femme est au pouvoir, elle va présenter un caractère indifférent vis-à-vis des personnes de leur sexe (c'est-à-dire les femmes ne s'aiment pas).

3.2.2. Analyse des résultats

3.2.2.1. Choix des électrices de la ville de Kisangani face aux candidatures féminines

En ce qui concerne le choix des électrices, le tableau I de notre travail révèle que la majorité des femmes de la ville de Kisangani n'accorderont pas leur choix aux candidatures de leur sexe. Même les intellectuelles qui sont sensées appuyer ces candidatures beaucoup ne le feront pas pour des raisons qui s'expliquent au tableau II de notre recherche.

3.2.2.2. Raisons qui expliquent les positions des électrices face aux candidatures féminines

Plusieurs raisons ont justifié les positions des femmes face aux candidatures de leur sexe.

Pour celles qui apporteront une position positive, les raisons dominantes sont :

- L'appartenance ethnique : c'est-à-dire elles voteront les candidates qui seront de leur ethnies ou tribus.
- Assurer la promotion de la femme : certaines femmes se décident d'appuyer la candidature féminine pour leur promotion. Selon celles, il faut qu'il y ait la représentativité de la femme à tous les niveaux.

Certaines femmes, la majorité de celles-ci présenteront une position négative vis-à-vis des candidatures féminines suite aux raisons suivantes :

- Orgueil des femmes : elles disent que les personnes de leur sexe sont beaucoup plus orgueilleuses surtout si elles sont détentrices de pouvoir.
- L'incompétence des femmes : celles-ci déclarent que malgré leurs niveaux d'études, les femmes n'accomplissent pas soigneusement les tâches qui leurs sont attribués. C'est-à-dire les femmes ont une certaine insuffisance.
- L'indifférence des femmes : Selon celles-ci les femmes entre elles ne s'aiment pas. Surtout si l'une parmi elles est chef, elle doit présenter un comportement indifférent vis-à-vis des autres.

CONCLUSION

La démocratie est un système politique et non simple régime politique, s'opposant à la monarchie, à l'oligarchie et à la dictature. Elle est souvent entendue comme le régime politique dans lequel le peuple est souverain. Elle se caractérise notamment par le contrôle que le peuple exerce directement sur les organes dirigeants au moyen des élections libres, démocratiques et transparentes.

L'élection est le choix des gouvernants par le peuple. Elle constitue un mode de désignation démocratique des personnes chargées de conduire les affaires de l'Etat et permet d'exprimer la volonté individuelle des membres de la nation.

L'élection est une compétition. Chaque parti politique ou regroupement politique doit se battre, comme toutes les autres disciplines sportives, pour la victoire en vue de la conquête ou de la conservation du pouvoir ⁽¹⁹⁾.

¹⁹ ILUME MOKE M., Droit constitutionnel et institutions politiques de la République Démocratique du Congo. Presse Universitaires Patrice – Emery Lumumba de Kisangani (PUPELK), 2018.

Dans le cas échéant, le choix des femmes de la ville de Kisangani face à la candidature féminine aux probables élections de 2023 en RDC serait motivé par des raisons ci-après : l'appartenance ethnique pour les unes et la promotion de la femme pour les autres. Le contraire, c'est-à-dire celles qui ne vont pas orienter leur choix aux candidatures de leur sexe ont poussé des raisons suivantes : l'orgueil des femmes, l'incompétence des femmes ainsi que l'indifférence de celles-ci. Ces dernières sont majoritaires.

Cela nous pousse à dire que la plupart de femmes ne vont pas orienter leur choix aux personnes de leur sexe.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

- MONTOUSSE M., RENOARD et BREAL, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, 1^e rue de Rome- 93561, ROSNY Cedex
- DIVERGER, M., *Le droit constitutionnel*, Paris 1962
- LOBWO LWA DJUGUDJUGU, *le congo à l'épreuve de la démocratie*, Kinshasa, PUK, 2006
- ILUME MOKE, *Droit constitutionnel et Institutions politiques de la République démocratique du Congo*, PUPELK, 2018.

II. REVUES

- ISDD, *le Processus électoral en RDC. Quel comportement citoyen ? Manuel d'éducation civique*, Kinshasa, n°4, juillet 2000.

III. MEMOIRES

- MBOSO KAMBU, *le sentiment tribal et les élections en RDC*, FSSAP, UNIKIS 2004-2005
- MUSEMENA BONGALA, *campagne électorale et les élections législatives de 1987 (cas de la ville de Kisangani)* FSSAP, UNIKIS, 1988.
- ETAKO MUTANGA, *les élections législatives de 1987 dans la ville de Kisangani, les forces politiques en présence*, FSSAP, UNIKIS, 1988.

IV. TRAVAIL DE FIN DE CYCLE

- AMUNDALA MALEKANI, *Structure romanesque de les Bals de caïmans ISP/ KISANGANI*, FLA
- ISSA YUMA WA MOTOYO, *Les élections de 1987 dans la zone rurale de Kasongo au Maniema (Zaïre)*, FSSAP, UNIKIS, 1989.
- LISENDJA BANGAMA, cité par ATHO TOSAKUNGA, *Analyse du processus électoral congolais d'identification et enrôlement des électeurs dans le territoire d'OPALA du 09 Août au 30 septembre 2005*, FSSAP, UNIKIS, 2006.
- MEDJE TUMBWABO, *Ethnicité et développement des entités administratives décentralisées. Cas du Territoire d'Ubundu*

V. COURS

- ESSISO ASIA AMANI, *Syllabus des Méthodes de Recherche en sciences sociales*, FSSAP, UNIKIS, 2005-2006.
- BOLINDA WA BOLINDA, *Cours de sociologie politique*, FSSAP, L1 SPA et sociologie 2007-2008.

VI. WEBOGRAPHIE

- Electronic journal of comparative law vol 11.3 (December 2007) <http://www.ejcl.org>